

**Procès contre Louis GEOFFROY pour blasphème suite à une rixe entre lui, son fils
et Adrien de LANDOUZY, Antoine de LACROIX et autres, au cabaret d'Isaac DUMAS à
Rocquigny.**

Bail. Ribemont, Proc. crim., AD02, B 320

29 juillet 1687

« Pierre HURILLION, marchand demeurant a Wignehies, agé de trente trois ou trente quatre ans [...] Le lundy dernier vingt huitiesme du present mois, comme estant au logis de Isacq DUMAS cabaretier dem. a Rocquigny, a la (compagnie ?) de Antoine de LA CROIX, Louis GEOFFROY (souligné), Adrien de LANDOUZY, Roland BERNARD et Estienne COPPAIN, et a entendu que ledit GEOFFROY disoit par la mordieu allez vous en au diable et vous este des bougres de traittes" »

« Estienne COPPIN, manouvrier dem. a Rocquigny, agé de quarante ans [...] Le lundy dernier vingt huitiesme du present mois, comme estant a la compagny de Antoine de LA CROIX, Louis GEOFFROY, Adrien de LANDOUZY, Pierre HURILLON, Roland BERNARD, a entendu que que Louis GEOFFROY a dit par la mordieu aller vous en au diable tre... et vous este des bougres de traittes et a aussy veu apres ledit Louis GEOFFROY et Charles GEOFFROY qui tenoient ledit de LACROIX par les cheveux »

Louis LEJEUNE, Me maçon dem. a Hirson, 40 ans « estant en la compagny de Gilles BERNIER et Jean BERNIER et Nicolas PELLÉ et autres au logis de Isacq DUMAS cabaretier dem. audit Rocquigny, qu'il a veu Louis GEOFFROY et Charles GEOFFROY son fils et Antoine de LA CROIX et Adrien de LANDOUZY qu'ils estoient l'un sur l'autre et qu'ils se tenoient par les cheveux et a entendu juré et regnier en sa ... le saint nom de dieu en disant par la mordieu et g... dieu et sacré dieu par ledit GEOFFROY et Antoine GEOFFROY et non ledit de LANDOUZY et non ledit de LA CROIX et a veu que lesdits GEOFFROY estoient dessus ledit LANDOUZY tant dans la maison dudit DUMAS que a la porte »

« Nous ... le procureur du Roy, avons ordonné que Louis GEOFFROY accusés de jurements et reniments du saint nom de dieu et d'avoir maltraité Anthoine de LA CROIX seroit assignés en personne a ceste fin, commision delivré a ribemont le 21 aoust 1687. »

Du 19 septembre 1687

« Louis GEOFFROY, laboureur dem. a Rocquigny, aagé de 60 ans apres serment presté de dire verité. Enquist sy vray n'est point que le 28 juillet dernier, estant au logis de Jacques DUMA cabaretier dudit Rocquigny, il se seroit entrebatue avec Adrien de LANDOUSIS, Estienne COPIN, Pierre HURILLION et Antoine DELACROIX. A dit qu'a la verité lesdits de LANDOUSIES et LACROIX et les autres l'auroient maltraité "le respondant "(?) sans qu'il ait peu se deffendre. Enquist s'il n'a point juré le st nom de dieu : A dit que se voyant pressé a la "croit" il luy eschapé de jurer une fois le st nom de dieu mais en a esté repris par la justice d'Hirson ainsy qu'il parois par la sentence laquelle il nous a a l'instant representé, laquelle sera jointe a ce procès pour y avoir tel egard que de raison. Et a l'instant a adjouté le respondant que lesdits LANDOUSIE, de LA CROIX et autres quy ont esté l'agresseur et l'auroient maltraité n'auroient point esté sentencé."